



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Des paroles et des actes

Compte rendu du Comité Technique Central du 7 avril

Lors du Comité Technique central du mercredi 7 avril, **l'exécutif parisien démontre une nouvelle fois qu'il a de belles paroles** sur le dévouement des agents de la Ville et leur travail indispensable en temps de pandémie...**puis des actes qui montrent que ce ne sont que de jolis discours !**

Concernant les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) pour garde d'enfant, la Ville a décidé d'accorder des ASA...mais pas pour toute la période. Cela obligera donc les collègues à poser des congés ou à travailler. Ce choix est d'autant plus étonnant que ce ne sont pas les consignes du gouvernement (beaucoup plus simples) qui prévoient :

- le placement en ASA pour garde d'enfant pour les postes non télétravaillables pour les parents d'enfant de moins de 16 ans (donc sans les obliger à travailler ou poser des congés).
- la possibilité d'ASA jusqu'au 26 avril pour les agents dont les postes sont télétravaillables si les enfants sont scolarisés en crèche, maternelle ou élémentaire.

La Ville décide également d'empêcher les collègues d'annuler des congés posés alors qu'elle en a la possibilité et qu'il ne s'agit pas, à l'évidence, de vacances compte tenu des conditions liées à ce nouveau confinement (limite des 10km, fermeture des lieux de culture et de loisirs, etc...).

Le choix de la Ville est également de ne verser aucune prime aux agents, alors que le service public continue d'être mobilisé dans la lutte contre la pandémie depuis plus d'un an. La prime c'était avant les élections...les élections sont passées et la bienveillance également !!!

Lors du 1^{er} confinement, la Ville avait pourtant refusé de suivre les consignes gouvernementales en mettant en ASA les agents sans leur imposer de prise de congés, pris la décision de verser une prime de mobilisation de 35 euros par jour indépendamment du gouvernement. **Il s'agit donc bien de choix politiques !**

D'ailleurs, la Ville de Paris a fait le choix de fermer certains équipements, allant de fait plus loin que les consignes gouvernementales : bibliothèques, maisons des associations, gymnases, conservatoires et centres Paris Animation par exemple.

La Ville de Paris n'est pourtant pas tenue par des textes ou lois concernant les congés ou les primes...

Ces actes montrent la réalité : aucune reconnaissance réelle, et une seule volonté nous faire travailler toujours plus !

Résultat : vote contre à l'unanimité des représentants du personnel.